

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE**

10 -14 OCTOBRE 2022

**NOTE D'INFORMATION****ORGANISATION DE LA RÉUNION****Date, heure et lieu**

1. La soixante-treizième session du Comité exécutif se tiendra en personne. Elle aura lieu dans la salle de conférence XIX du Palais des Nations, à partir de 10 heures (heure d'Europe centrale) le lundi 10 octobre 2022 et se terminera le vendredi 14 octobre 2022.

2. Les séances du matin se tiendront de 10h00 à 13h00 et les séances de l'après-midi se dérouleront de 15h00 à 18h00. Pour une utilisation judicieuse du temps imparti et des services d'interprétation et de gestion de conférence, les réunions démarreront exactement aux heures indiquées. Les délégations sont donc priées d'être ponctuelles.

3. Les personnes souhaitant suivre la session à distance pourront accéder à la diffusion sur [la page web](#) de la session, comme à l'accoutumée.

**Mise à jour sur la COVID-19**

4. Bien que la quasi-totalité des mesures de protection de COVID-19 aient été levées au Palais des Nations, notamment en ce qui concerne la distanciation sociale, les participants sont priés d'apporter des masques dans la salle de conférence. Des mesures pouvant toutefois encore être mises en place avant ou pendant la session de cette année pour contribuer à atténuer la propagation du virus.

5. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) demande à tous les membres des délégations de s'abstenir d'entrer dans le Palais des Nations en cas de symptômes de type COVID. En mettant le badge d'identification délivré par les Nations Unies, toutes les personnes entrant dans les locaux confirment qu'elles n'ont pas eu de symptômes du COVID-19 ou un résultat positif au test du COVID-19 au cours des 5 derniers jours.

**Disposition des sièges**

6. La disposition des sièges suivra le protocole de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Belize

a été tiré au sort parmi les États membres des Nations Unies pour occuper le premier siège lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Le Belize n'étant pas un membre du Comité exécutif, le Bénin occupera le premier siège lors de la soixante-treizième session du Comité exécutif. Ensuite suivront les autres États membres du Comité exécutif, puis les États non-membres et les autres observateurs. Les États membres disposeront de deux sièges au pupitre et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux États observateurs et autres observateurs un siège au pupitre et un siège derrière. La disposition des sièges suivra l'ordre alphabétique anglais.

**ENREGISTREMENT ET ACCÈS  
AU PALAIS DES NATIONS**

7. Les participants sont priés de s'inscrire auprès du Secrétariat au plus tard le **vendredi 16 septembre 2022**. Pour ce faire, une note verbale contenant les noms et titres exacts de tous les membres de la délégation, classés par ordre hiérarchique, doit être envoyée au Secrétariat : [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org). Les notes verbales doivent être envoyées dans l'un des deux langues de travail, à savoir en anglais ou en français. L'inscription auprès du Secrétariat de l'ExCom est essentielle pour la préparation en temps utile de la liste provisoire des participants et des autres dispositions nécessaires.

8. Tous les participants doivent être munis d'un badge d'identification délivré par l'ONUG pour accéder au Palais des Nations. Veuillez noter que les participants basés à Genève et munis d'un badge valide de l'ONUG ne sont plus tenus de s'enregistrer dans Indico, comme c'était le cas auparavant pour des raisons de recherche de contacts.

**Comment obtenir un badge d'identification  
de l'ONUG**

9. Tous les délégués ne possédant pas de badge d'accès à l'ONUG doivent s'inscrire en ligne dans le système *Indico* de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à <https://indico.un.org/e/excom2022>.

**10.** Eu égard à l'enregistrement sur *Indico*, veuillez noter que la même adresse e-mail ne peut être utilisée pour enregistrer plusieurs personnes. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour vous enregistrer dans *Indico*. Le HCR a été averti que le fait de ne pas remplir le formulaire d'enregistrement comme il se doit, ou de présenter une photo de type passeport sur fond blanc, peut retarder le retrait du badge et l'accès au Palais des Nations.

**11.** Après avoir rempli le formulaire d'inscription dans *Indico*, les participants recevront un code QR. Le code QR et le document d'identité utilisé pour l'inscription à *Indico* devront être présentés à l'Unité des cartes d'accès et d'identité de l'ONUG. L'Unité des cartes d'accès et d'identité de l'ONUG est temporairement située à la :

Villa *Les Feuillantines*  
Avenue de la Paix, 13  
1211, Genève 10

Les badges d'entrée pourront être retirés dès l'après-midi du **vendredi 7 octobre 2022**.

### Accès au Palais des Nations

**12.** Veuillez noter que la **Porte de Pregny est en rénovation jusqu'en mai 2023**. L'accès des véhicules restera possible, et l'accès pour les piétons sera possible **UNIQUEMENT** pour les personnes titulaires d'un badge permanent de l'UNOG. Pour les visiteurs, l'accès piéton devra se faire par la Porte de la Paix (*Peace Gate*). La Porte de la Paix est située sur la Place des Nations (près des mâts de drapeau et du monument "La Chaise cassée").

**13.** Les participants ayant besoin d'assistance, en raison de leur handicap, pour entrer dans le bâtiment, s'asseoir ou accomplir toute autre formalité, sont priés de le mentionner dans le formulaire d'inscription *Indico* prévu à cet effet, et s'adresser au Service de la gouvernance du HCR à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org).

### Organisations non gouvernementales

**14.** Les ONG ont été priées de s'enregistrer en envoyant une lettre d'accréditation à la Section du partenariat du HCR ([partnership@unhcr.org](mailto:partnership@unhcr.org)) au plus tard le **vendredi 16 septembre 2022**. Il est demandé aux ONG de limiter la taille de leurs délégations en raison des contraintes liées à la capacité des sièges.

**15.** Les délégations d'ONG enregistrées qui prévoient de participer et qui ne sont pas en possession d'un badge d'identification de l'ONUG doivent également s'inscrire par le biais d'*Indico* (<http://reg.unog.ch/e/excom2022>), en suivant les instructions ci-dessus.

## MODALITÉS ET PRISE DE PAROLE

### Liste des orateurs au débat général

**16.** La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le **lundi 12 septembre 2022**. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org), avec la mention « Liste des orateurs » et le nom du pays/de l'organisation en objet, en indiquant le nom, titre et rang exact de l'orateur. Veuillez noter que le fait de s'inscrire par note verbale pour l'événement ne constitue pas une demande de temps de parole. De plus amples informations sur la liste des orateurs et d'autres dispositions connexes seront communiquées aux délégations en temps utile.

### Interprétation et déclarations

**17.** Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Nous vous rappelons qu'une vitesse normale doit être maintenue lors des déclarations. Les déclarations seront également sous-titrées.

**18.** Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/organisation s'exprimant au nom d'un groupe établi d'États ou d'un groupe d'organisations se verra accorder 7 minutes. Le temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs et du calcul du temps disponible. Les délégations seront informées en cas de modification de la limite de temps.

**19.** Les délégations sont priées d'envoyer un exemplaire de leurs déclarations à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org) avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, afin de faciliter le travail des interprètes. Il est rappelé aux délégations que l'envoi de copies de déclarations ne constitue pas une demande de parole.

STATUT D'OBSERVATEUR POUR LA  
PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU  
COMITÉ PERMANENT 2022-2023



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**20.** Le statut d'observateur doit être renouvelé chaque année. Les États souhaitant être admis comme observateurs au Comité permanent, et prendre part à ses réunions d'**octobre 2022 à octobre 2023**, doivent envoyer leurs demandes par note verbale au Secrétariat ([hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org)), avec en objet la mention « demande de statut d'observateur » et le nom du pays concerné. Les demandes reçues à la date du **vendredi 7 octobre 2022** seront annoncées à la soixante-treizième session, au point concerné de l'ordre du jour, et consignées dans le rapport de la session.

## DOCUMENTATION

### Liste des participants

**21.** Une liste provisoire des participants sera publiée le **jeudi 6 octobre 2022** à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat au plus tard le **mercredi 12 octobre 2022** à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée le **vendredi 14 octobre 2022**.

### Comptes rendus analytiques

**22.** Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organismes des Nations Unies sont publiés sous leur forme définitive. Ils seront préparés par des rédacteurs des Nations Unies et publiés dès que possible après chaque séance. Toutes les corrections seront publiées dans un seul rectificatif après la session. La procédure à suivre pour apporter des corrections est indiquée à la première page du compte rendu analytique.

### Documents officiels

**23.** Les documents de la session sont disponibles sur le site <http://www.unhcr.org/fr/excom2022>. Les participants doivent apporter leurs propres exemplaires de ces documents à la réunion.

**24.** Les documents de la série A/AC.96/xx seront également publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

## INFORMATIONS DIVERSES

**25.** De plus amples informations, y compris des indications détaillées sur la liste des orateurs pour le débat général, seront disponibles sur la [page web](#) de la session. Veuillez la consulter régulièrement pour les mises à jour.